

214C1536
FR0010160564-OP013-AS06

25 juillet 2014

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ORCHESTRA-PREMAMAN

(Euronext Paris)

- 1- Le 24 juillet 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ORCHESTRA-PREMAMAN, déposée par Arkéon Finance, agissant pour le compte de la société anonyme de droit luxembourgeois Yeled Invest SA (cf. D&I 214C1516 du 24 juillet 2014).

La note d'information de Yeled Invest SA (visa n° 14-426 en date du 22 juillet 2014) et la note en réponse de la société ORCHESTRA-PREMAMAN (visa n° 14-427 en date du 22 juillet 2014) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés le 24 juillet 2014).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **28 juillet 2014 au 8 août 2014 inclus**. Cette offre ne sera pas suivie d'un retrait obligatoire.

Arkéon Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Yeled Invest SA des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions ORCHESTRA-PREMAMAN non détenues par l'initiateur.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2- La cotation des actions ORCHESTRA-PREMAMAN reprendra le 28 juillet 2014.